Nouvelles Militaires

NOMINATIONS DANS LA GENDARMERIE. — Sont nommés gendarmes :

1re Légion. (Compagnie du Pas-de-Calais). *Arme à cheval.* — MM. Deschamps (Léonard), ancien brigadier, proposé par la compagnie de la Haute-Vienne (élève) ; Boudy (Gabriel), ancien brigadier proposé par la compagnie de la Haute-Vienne ; Maillot (Frédéric), brigadier au 10e régiment de chasseurs (élève) ; Banter (Hippolyte), ancien brigadier fourrier, proposé par la compagnie du Nord (élève). — *Arme à pied :* M. Duriez (Léonce), ancien caporal, proposé par la compagnie du Nord.

6e Légion. (Compagnie de la Somme). *Arme à cheval.* — MM. Deudon (Léon), ancien brigadier, proposé par la compagnie de l'Aisne ; Pain (Louis) ancien brigadier, promu par la compagnie de la Nièvre. — *Arme à pied :* MM. Digonnet (Jacques), ancien caporal, proposé par la compagnie de la Haute-Loire ; Tabart (Victor), ancien caporal proposé par la compagnie du Loiret ; Poillion (Camille), ancien caporal, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais.

Compagnie de l'Aisne. — *Arme à cheval :* MM. Trévaux (Pierre), ancien brigadier fourrier, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais (élève) ; D'Arras (Victor) ancien brigadier fourrier, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais (élève) ; Dubion (Augustin), ancien brigadier, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais ; Ansel (Alexandre) ancien maréchal-des-logis, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais. — *Arme à pied :* Roi (Gaston), ancien brigadier, proposé par la Compagnie de l'Oise.

Compagnie de l'Oise. — *Arme à pied :* MM. Vénacque (Paul), ancien caporal, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais ; Duhamel (Julien), ancien caporal proposé par la Compagnie du Nord ; Fourrier (Alfred), ancien brigadier, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais ; Neuveglise (Antoine), ancien sergent, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais.

LE NOUVEAU COLONEL DU 3e RÉGIMENT DE CHASSEURS. — M. Lucien-Léon Mordacq, qui fut promu colonel du 3e régiment de chasseurs le 27 mars dernier, est né le 16 mars 1860 à Bailleul (Nord), et frère de M. Mordacq-Cattoir, maire de cette commune ; il sort de l'Ecole spéciale militaire.

Sous-lieutenant élève à l'Ecole d'application de cavalerie le 1er octobre 1881, il est affecté le 9 septembre 1882 au 2e régiment de chasseurs d'Afrique avec lequel il prend part à la répression du mouvement insurrectionnel dans le Sud oranais. M. Mordacq fut promu lieutenant au 22e dragons le 8 juillet 1886 et capitaine au même régiment le 2 octobre 1893. Mis à la disposition du ministre des colonies pour être employé à l'état-major du Soudan, il eut à remplir une mission à la Côte-d'Ivoire. En 1899, le commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale l'appela à l'escadron de spahis soudanais.

Chef d'escadron au 18e dragons le 30 décembre 1901, M. Mordacq retourne en 1904 au 2e régiment de chasseurs d'Afrique. Il fut nommé lieutenant-colonel au 21e régiment de chasseurs le 23 juin 1907.

Il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, au Soudan, par décret du 29 décembre 1900.

ARMÉE ACTIVE. — *Etat-major général.* — Le général de brigade Regnault, sous-chef d'état-major de l'armée, est nommé membre de la commission militaire supérieure des chemins de fer, en remplacement de M. le général de division Sourwicr-Duteil, appelé à d'autres fonctions.

Le chef d'escadron d'artillerie breveté Boichut, de l'état-major particulier du ministre de la guerre est désigné pour les fonctions de sous-chef du cabinet du ministre.

LE CONCOURS DE CHANSONS MILITAIRES. — La Commission chargée d'organiser le concours de chansons militaires et de classer les œuvres soumises à son examen a achevé ses travaux. Sur dix-sept cent trente chansons présentées, dix seulement ont été retenues. Une médaille de bronze est accordée à chacun des auteurs de ces dernières œuvres.

PEINTURE décors, vitrerie, miroit. peint. laquées, pap. peints. Léon Cocheteux, 14, rue du Luxembourg. Rx. Tél. 30.30. 758

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

A.B.C.X. — Nous ne connaissons pas de diplôme de ce genre; ceci rentre dans le programme général d'enseignement et il est indispensable d'avoir subi tous les examens d'aptitude pédagogique. — *C.B.* — Il est impossible de vous renseigner exactement à ce sujet car nous ne connaissons pas les tarifs qui varient beaucoup suivant le genre de consultation. — *Un lecteur assidu.* — Vous pouvez consulter ces listes des tirages chez tous les changeurs. — *Un lecteur assidu* 456. — L'acte de naissance suffit. — *Un tuteur.* — Envoyez-lui sommation par huissier à faire procéder à l'inventaire. — *A.D.M.A.* 159. — Vous pourrez obtenir le dégrèvement pour le second semestre en adressant une requête sur papier timbré au Préfet et en justifiant que vous abandonnez la profession.

Joséphine 48. — Tirage du 26 juillet dernier, le lot de 200.000 francs est gagné par la série 16.353 numéro 5.

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Victor Dupuy, ingénieur attaché au service central de la voie est nommé ingénieur chef du service central de la voie, en remplacement de M. Bellet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Belhomme, chef de bureau au service central de la voie, est nommé sous-chef du service central de la voie.

M. Margot, sous-chef de bureau au service central de la voie, est nommé chef de bureau au même service.

M. Charles Leduc, chef de section au service central de la voie, est nommé sous-chef de bureau au même service.

M. Boutillier, attaché stagiaire aux services techniques de l'Exploitation, est nommé attaché au même service.

M. Levasseur, chef de station à Villeparisis, est nommé chef de station à Anvers-sur-Oise.

M. Daussaint, receveur chargé de la grande et de la petite vitesse à Mitry-Claye, est nommé chef de station à Villeparisis.

M. Baudrin, employé intérimaire à Arras, est nommé sous-chef de gare à Lourches.

M. Lefèvre, conducteur hors classe à Beauvais, est nommé contrôleur ambulant à la même résidence.

M. Devaux, conducteur hors classe à Cambrai, est nommé contrôleur ambulant à la même résidence.

M. Delmet, contrôleur ambulant à Paris est nommé en la même qualité à Amiens.

M. Arbeltier, receveur chargé de la grande vitesse, à Crèvecœur, est nommé intérimaire à la première inspection principale, à Paris.

M. Framery, employé intérimaire à Creil, est nommé intérimaire à la première inspection principale à Paris.

M. Carasux, receveur de petite vitesse à Ermont est nommé agent comptable à Crèvecœur-en-Valois.

M. Jacquelet, pointeur du mouvement à Longueau, est nommé employé principal au mouvement au Bourget-Triage.

M. Dévennault, chef d'équipe à Amiens, est nommé sous-chef de manutention à la même gare.

M. Hilmoine, employé à Aire-sur-la-Lys, est nommé à Lesquin.

M. Dauchy, employé à La Gorgue-Estaires, est nommé à Armentières.

M. Merlin, employé à Boulogne, est nommé employé au bureau de la 9e Inspection principale, à la même résidence.

M. Cloes, homme d'équipe de première classe à Jeumont, est nommé employé à Feignies.

M. Vallois, employé à Lille, est nommé à Lomme.

M. Accarie, employé à Tourcoing, est nommé employé à Lille (Porte des Postes).

M. Gantois, employé à Saint-Just, est nommé employé à Albert.

M. Lecocq employé à Verberie, est nommé employé à Saint-Just.

M. Mercouil, receveur chargé des arrivages grande vitesse, à Rouen, est nommé employé au bureau de la première inspection divisionnaire, à Rouen.

M. Dajon, employé aux Services électriques à Paris, est nommé garde-magasin adjoint des services électriques, à Saint-Ouentin.

M. Herbet, sous-chef visiteur à Lens-Triage, est nommé chef visiteur à Saint-Pol.

M. Leclerc, visiteur à Brèmeux, est nommé sous-chef visiteur à Lens-Triage.

M. Thiefine, comptable à l'atelier des voitures de Tergnier, est nommé comptable à l'atelier du dépôt de Tergnier

M. Guny comptable à l'atelier du dépôt de Tergnier est nommé comptable à l'atelier des voitures de Tergnier.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de jeudi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

Une cour internationale des prises

La Chambre vote à l'unanimité, l'approbation du protocole additionnel à la convention relative à l'établissement d'une cour internationale des prises.

Les frontières de la colonie

On vote aussi, par appel nominal, l'approbation de la convention du 11 avril 1910 qui a déterminé les frontières de la colonie belge au Congo et du Protectorat allemand de l'Afrique orientale.

Le régime des armes en Afrique

On vote encore l'approbation de la Déclaration signée à Bruxelles le 15 juin 1910 concernant le régime des armes en Afrique.

Le traité d'arbitrage entre l'Italie et la Belgique

M. Janson se plaint que le traité d'arbitrage contienne certaines réserves et ne s'applique pas par exemple, aux questions d'honneur.

M. Carton de Wiart est d'avis qu'il faut donner de l'extension à l'arbitrage et restreindre le régime de la force; c'est à cela que s'appliquent les diplomates.

M. le ministre des Affaires étrangères rend hommage au travail accompli par la Conférence de La Haye. La clause de la convention critiquée par M. Janson n'empêche pas les gouvernements d'accepter l'arbitrage pour les questions réservées.

M. Beernaert établit tout d'abord que l'arbitrage est obligatoire, puis il constate que la convention n'est pas susceptible d'amendement. Il faut la prendre telle qu'elle nous est soumise.

L'orateur regrette aussi que la convention ne prévoie pas les cas où l'honneur national est engagé.

M. Janson revient sur ses observations et estime que la marche du progrès exige que les conventions actuelles ne soient plus copiées sur les anciennes.

M. Woeste n'est pas d'avis que les questions d'honneur devraient être inscrites dans les conventions futures. On ne peut admettre que les gouvernements doivent dans toutes les questions, s'en remettre au jugement de trois arbitres.

M. Denis déclare que l'extrême-gauche votera la convention sans enthousiasme.

Celle-ci est votée par 126 voix. M. Raemdonck s'abstient.

M. Janson dépose un ordre du jour exprimant le vœu qu'à l'avenir les conventions ne contiennent plus de classes restrictives.

M. le président. — La Chambre vient suffisamment d'exprimer son avis.

M. Janson. — Je n'insiste pas mais je ne comprends pas que la Chambre ne puisse exprimer un vœu ou un désir.

La peste à Anvers

M. Persoons demande que M. le ministre dise à la Chambre si toutes les précautions ont été prises pour éviter la transmission de la peste par le malade arrivé sur un navire au Doel.

M. le ministre de l'Intérieur. — Le bateau a été mis en quarantaine et le malade complètement isolé. Il n'est, du reste, pas certain qu'il s'agisse bien d'un cas de peste. Les mesures les plus rigoureuses ont été prises.

Complément du code rural

La Chambre vote sans discussion un complément à l'art. 88 du Code rural.

Erection de communes

M. Vekemans demande à la Chambre de voter l'érection de la commune de Milleghem.

M. le ministre de l'Intérieur dit que le Conseil provincial a voté l'érection; il déclare qu'il désire entendre, à ce sujet, une discussion approfondie, pour se faire une opinion.

M. De Winter est du même avis.

M. Terwagne réclame le vote immédiat. Il y a quatorze ans que cette question est pendante.

M. Vekemans demande la remise de la discussion à une prochaine séance.

M. le président. — Remis à la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 4 heures 45; demain, séance à 1 heure 45.

Le cas Van Langendonck

Le Conseil général du parti socialiste, réuni mercredi, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil général, réuni avec les délégués de la Fédération louvaniste du parti ouvrier, après avoir examiné les faits mis à charge de Van Langendonck, estime qu'il est indigne de représenter le parti ouvrier, et qu'en conséquence, il ne peut plus être considéré comme son mandataire au Parlement. »

L'explosion de Blandain

Nous avons relaté, hier, l'explosion qui s'est produite dans l'atelier de M. Louis Delcœuillerie, constructeur de serres métalliques à Blandain, causant la mort de l'ouvrier mécanicien Arthur Carette et blessant un autre ouvrier, Jules Dehuée.

La violence de l'explosion a été telle, qu'on l'entendit distinctement à Celles, soit à une distance de plus de 20 kilomètres

L'état de Delmée est satisfaisant.

Les funérailles de Carette auront lieu samedi à 9 heures et demie.

Cour d'appel de Bruxelles

Le vol de 100.000 francs au préjudice de la Banque Nationale

Il s'agit des 100.000 francs dérobés dans le train entre Bruxelles et Anvers; l'argent était envoyé par la Banque Naticnale à l'une de ses succursales. Devant le tribunal correctionnel, le ministère public s'opposa à la déposition de Thévenin, beau-frère du prévenu Van Rieth. La défense prit alors des conclusions demandant que toutes les pièces du dossier relatant des dépositions de Thévenin — principal accusateur — soient écartées, vu l'impossibilité pour la défense de contrôler à l'audience et de discuter efficacement les dires de celui-ci. Le tribunal rendit un jugement décidant qu'il n'était pas en son pouvoir d'écarter ces pièces. La Cour vient de confirmer ce jugement. La défense s'est pourvue en cassation.

Cour d'assises de la Flandre occidentale

Le Meurtre de Wytschaete

Bruges, 4 mai. — Les débats de cette affaire n'ont pu se terminer cet après-midi. Dans un réquisitoire très sévère, le ministère public, représenté par M. Scenen, substitut du procureur du roi, a cet applique à représenter Cyrille Coudron comme le meurtrier du jeune Everaert. Il n'a pas hésité non plus à demander l'application de toutes les rigueurs de la loi.

De son côté, Me Biebuyck, du barreau d'Ypres, a défendu ses clients avec une réelle éloquence, s'attachant surtout à expliquer quelques particularités de l'affaire, de nature à faire naître des doutes au sujet de la culpabilité des frères Coudron.

Le jury ne s'est pas rangé du côté de la défense et, après une courte délibération, répondant affirmativement à toutes les questions — il y en avait une quinzaine — il a déclaré coupables les frères Coudron: le premier, de meurtre volontaire et de délit de chasse; le second, de délit de chasse.

En conséquence, la Cour condamne Cyrille Coudron aux travaux forcés à perpétuité du chef de meurtre volontaire; à 2 mois de prison et à 300 et 100 francs d'amende du chef de délit de chasse; Alois Coudron à 4 mois de prison et 300 fr. d'am. pour délit de chasse.

La session a été déclarée close.

LA DROITE DE LA CHAMBRE a tenu, jeudi matin, de dix heures et demie à midi, une réunion privée, sous la présidence de M. Cooreman.

On y a, dit-on, parlé principalement de la question scolaire et des délibérata des instituteurs, qui ont fait l'objet d'un échange de vues assez long. La délibération a montré que la Droite est unanimement liée au gouvernement pour le soutenir dans la lutte qui s'annonce contre l'opposition. Des députés de toutes les provinces ont apporté à cette réunion les meilleures nouvelles quant à l'état d'esprit du pays. On s'est occupé également de propositions de M. Henderickx relatives à la petite bourgeoisie, mais il a été entendu que l'on discuterait d'abord les budgets.

Le gouvernement se mettra en rapport avec le groupe de droitiers qui s'est constitué en vue d'examiner les revendications des instituteurs.

L'USAGE DES LANGUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — MM. Verhaegen, Woeste, Beernaert, Cartuyvels, Francotte et Van Cauwenbergh ont déposé la proposition de loi suivante :

1° Le gouvernement est autorisé à faire donner en français et en flamand, dans les universités de l'Etat, les cours dont le dédoublement est reconnu utile;

2° Lors de l'inscription, les étudiants peuvent émettre le désir de suivre le cours dans l'une ou dans l'autre langue. S'ils sont mineurs, cette préférence ne peut être manifestée que par le père ou par le tuteur;

3° Les résultats de l'inscription sont pris en considération par le gouvernement pour l'application de l'article premier;

4° Les mesures d'exécution de la présente loi sont prises par arrêté royal.

FAITS DIVERS. — *Noyade à Gavere.* — Mercredi, Mme Vanderscheiden, Mathilde, femme Vande Vyvere, d'Asper, suivait, à Gavere, le chemin de halage de l'Escaut avec sa charrette attelée d'un chien. Le chien, apercevant un autre chien au bas du talus, se précipita sur lui. La femme s'accrocha à la charrette pour la retenir; elle fut entraînée et précipitée dans l'Escaut. M. Morny, un excellent nageur, réussit à la retirer de l'eau, mais la pauvre femme a succombé une demi-heure après. Agée de 52 ans, elle laisse trois enfants.

— *La bombe de Spy.* — La « bombe » trouvée au seuil de la maison de M. Lesuisse était l'œuvre d'un mauvais plaisant. En effet, la poudre qui la chargeait, n'était pas explosive. Cette fumisterie n'en a pas moins fait une victime. La sœur de M. Lesuisse, une personne âgée, est devenue malade de frayeur et a dû s'aliter. Son état est inquiétant. Il y avait eu auparavant des menaces contre M. Lesuisse émanant des cellégues catholiques du Conseil. Ce mercredi 3 mai, le fl. de bourgmestre a reçu une lettre disant qu'on le ferait sauter. Cette lettre a été transmise au parquet.

BRUGES

CONCOURS POUR POULICHES ET JUMENTS POULINIERES DE RACE INDIGENE, DANS LA FLANDRE OCCIDENTALE — Bruges, 4 mai. — Des concours sont fixés aux lieux, jours et heures ci-après : Pour la première circonscription, à Bruges, le mardi 27 juin, à 10 heures du matin, sur la place du Bourg; pour la deuxième circonscription, à Thourout, le jeudi 29 juin, à 10 heures du matin, sur la place du Bourg; pour la troisième circonscription, à Ghistelles, le lundi 19 juin, à 9 heures et demie du matin, sur la Grand'Place; pour la quatrième circonscription, à Dixmude, le jeudi 22 juin, à 9 heures et demie du matin, sur la Grand'Place; pour la cinquième circonscription, à Courtrai, le samedi 14 juin, à 9 heures et demie du matin, au boulevard Vandenpeereboom; pour la sixième circonscription, à Ypres, le samedi 24 juin, à 9 heures et demie du matin, à l'Esplanade.

LA QUINZAINE SOLENNELLE DU PRECIEUX SANG aura lieu du mercredi 3 mai au mercredi 17 mai.

La grande procession sortira le lundi 8 mai, sous la présidence de Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, Mgr Roelens, évêque titulaire de Gerba, Mgr Cowgill, coadjuteur de Mgr l'évêque de Leeds.

FURNES

ELECTION D'UN CONSEILLER PROVINCIAL. — Par suite du décès de M. H. de Spot, l'élection d'un conseiller provincial aura lieu pour le canton de Furnes le dimanche 17 juin.

M. Quatannens, conseiller provincial pour le canton de Dixmude, décédé, sera remplacé par son suppléant, M. Eugène De Vos, industriel, à Dixmude.

COURTRAI

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des VOYAGEURS DE COMMERCE DU COURTRAISIS. — Dimanche 7 mai, à trois heures et demie très précises, aura lieu l'assemblée générale statutaire de la Société Générale des voyageurs de commerce du Courtraisis. Cette réunion aura lieu exceptionnellement au Café Belge, Grand'Place. Les membres actifs sont tenus d'y assister sous peine de l'amende réglementaire. Les membres honoraires y sont invités.

A l'ordre du jour figurent plusieurs points très intéressants. Le rapport du secrétaire sur la marche de la société durant l'année sociale écoulée. Le rapport du trésorier sur la gestion financière. Me Georges Steyt, président, prendra la parole au cours de la réunion et fera connaître différents projets à l'étude, tout à l'honneur de l'activité inlassable des membres du Comité.

Une élection pour le renouvellement partiel de la Commission, aura lieu à la fin de la séance.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE est autorisé à accepter le legs de 10.000 francs de Mme Alida Vantomme, veuve de M. Aimé Devliegher.

UN TÉLÉGRAMME ROYAL. — Dimanche passé la Jeune Garde Catholique de Courtrai fêtant sa fête patronale avait tenu à exprimer à S. M. le Roi les sentiments loyalistes de ses membres et leurs vœux pour la santé de S. M. la Reine.

Le 2 mai, le ministre de la Maison du Roi a télégraphié ce qui suit à M. le sénateur Paul Vanden Peereboom, président d'honneur de la Jeune Garde Catholique Courtraisienne :

« Le chaleureux télégramme que vous avez adressé au Roi au nom des membres de la Jeune Garde Catholique de Courtrai réunis en un banquet, a beaucoup touché Sa Majesté elle a été particulièrement sensible à leurs félicitations à l'occasion du rétablissement de la Reine et elle m'a chargé de vous prier d'être auprès d'eux l'interprète de ses remerciements très cordiaux. »

MOUSCRON

TRIBUNAL DE POLICE. — Présidence de M. Vanlangenhove, juge de paix. — Ministère public : M. Sarypstein. — Greffier : M. Mattelaer. — Pour avoir tenu logement sans autorisation et non déclaration d'entrée d'un sous-locataire : 10 francs d'amende à Henri Blauwart, d'Herseaux. — Résidence sans autorisation : 1 fr., à André Bonte, de Roubaix. — Travaillement hors les jours de carnaval : 5 fr., à Achille Barbe, de Tourcoing. — Circulation sur la voie du chemin de fer vicinal sans autorisation : 21 fr. 20 à Jules Demeire, de Mouscron, et à Léon Van Beer, de Gand ; id., sur le chemin de fer de l'Etat, à Pierre De Cock, de Saint-Léger. — Abandon dans les champs de contretres de charrue : 5 fr. à Xavier Kints, de Dottignies. — Abandon d'attelage : 5 fr., conditionnellement à Léonard Levêque, de Celles ; 5 fr. à Brunon Moerman. — Abandon d'attelage et voiture dépourvue de la lanterne prescrite : 2 fr. à J.-B. Vandenbeyvanghe, d'Hérinnes. — Défaut de lumière à véhicule : 5 fr., à Moise Beny, de Watrelos et à Léopold Dewaele, d'Evregnies ; 5 fr., conditionnellement. à Félix Allegaert, de Warcoing. — Charrette à chiens sans supports : 5 fr., à Joseph Vermeulen, d'Heule. — Mauvais traitements excessifs envers animaux : 15 fr., à Edmond Vandenhoasche, de Leupegem. — Tenderie en temps prohibé : 5 fr. à Zacharie Marsille, de Luingne ; id., au moyen de glu, 10 fr., à Auguste Vandekerkove, d'Herseaux. — Tapages nocturnes : 10 fr. à Marie Monteno, Joseph Hespel et à Alberic Balcaen de Mouscron ; 10 fr., conditionnellement à Rémi Moerman et à Georges Vervaeke, de Dottignies. — Ivresse publique et tapage nocturne : 15 fr. à Julien Liétanie et à Constant Vandenbeede et à Charles-Louis Goethals, de Mouscron. Ce dernier recueille en plus 5 fr. pour destruction de propriétés mobilières. — Injures verbales : 5 fr., à Désiré Hoornaert, de Mouscron, 1 fr. à Charles Derycke et à Léonie Mullie, id. — Coups et blessures volontaires, injures verbales et ivresse publique : 30 fr., à Théophile Ronse, de Mouscron. — Chien sans médaille ni muselière : 10 fr. à Julien Deloose, d'Helchin ; id., conditionnellement, à Jules Deloose, id et à Constant Naessens, de Mouscron. — Coups et blessures volontaires, dégradation d'objets mobiliers, ivresse publique et injures verbales : 20 fr., conditionnellement, à Florent Vandemeulebroucke, de Saint-Léger. — Coups et blessures volontaires : 5 fr. à Marie Vandeputte, de Saint-Léger, Théophile Van Biesbroeck et à Rémi Vandewalle, de Mouscron. — Servi à boire à personne ivre : 5 fr., conditionnellement, à Adolphe Lienaert, de Dottignies. — Bris de clôtures : 10 fr., à Achille Warrot, de Mouscron, et 5 francs à Jules Goethals, de Lainguegne.

WEVELGHEM

Attentat Criminel

Une bombe fait explosion devant la maison d'un "renard"

La population de la paisible commune de Wevelghem est sous le coup d'une vive émotion, causée par un événement grave et mystérieux.

Une bombe, placée par une main criminelle, contre la maison d'un ouvrier, a fait explosion. Heureusement, l'engin n'a produit que des dégâts de peu d'importance et n'a pas amené les conséquences qu'en attendait sans doute l'auteur de l'attentat.

C'est au hameau de « Papestraat », situé à l'extrémité du territoire de Wevelghem, vers Becegheim, que le fait s'est produit. Là, dans une petite maison ouvrière, habite un tisserand, M. Abel Vanneste-Piessens, 23 ans, travaillant actuellement dans l'usine en grève de M. Lepoutre, à Halluin. C'est contre cet ouvrier que l'attentat a été dirigé.

M. Vanneste se trouvait absent de chez lui et dans la maison, Mme Vanneste se trouvait seule. Vers deux heures du matin, elle fut subitement réveillée par une violente détonation, semblable à un coup de canon, accompagnée d'une forte secousse.

Effrayée, comme bien l'on pense, Mme Vanneste se mit à sa fenêtre, appelant au secours. Les voisins qui, eux aussi, avaient été réveillés par le bruit de la détonation, accoururent et n'aperçurent d'abord rien d'anormal. Pourtant quelques instants plus tard, on constata que les vitres de la fenêtre étaient brisées. Non loin de là on trouvait une boîte cylindrique en fer blanc, dont le dessus était percé de trois trous. Sur le sol, tout à l'entour se trouvaient des clous, des grenailles, de menus morceaux de fer.

On put se rendre compte de ce qui s'était produit : le criminel avait déposé sur l'entablement extérieur de la fenêtre, une bombe, dont il avait allumé la mèche, et c'est l'explosion de l'engin qui avait déterminé la détonation et la secousse qui avaient réveillé Mme Vanneste.

Quelqu'un courut aussitôt au centre du village afin d'informer la police. Dès les premières heures de la matinée, M. Jules Vandenberghe, commissaire de police, arrivait au hameau de « Papestraat » et y ouvrait une minutieuse enquête. Il préleva quelques spécimens des projectiles répandus sur le sol et saisit la boîte.

Mme Vanneste fut interrogée et ne put fournir aucune explication sur l'attentat. Quelques voisins furent également entendus.

Le parquet de Courtrai, averti, s'est rendu à Wevelghem dans l'après-midi. Il était représenté par M. Van Eckout, substitut du procureur du Roi, et Vandenabeele, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. David.

Les magistrats poursuivirent l'enquête qui, jusqu'ici n'a donné aucun résultat.

Quel est le mobile qui a fait agir le criminel? A cette question, chacun dans la commune répond qu'il s'agit en la circonstance d'un acte de vengeance contre M. Vanneste, qui continue à travailler chez M. Lepoutre, malgré la grève.

L'engin était en lui-même peu dangereux, ayant été construit par une main inexperte, mais l'attentat est surtout dans l'intention.

MENIN

RENVERSÉ PAR UN CHARIOT. — Dans la soirée de mercredi, vers deux heures et demie, le domestique de Mme veuve Watteyne, concessionnaire de la ferme des boues, passait dans la rue de Lille, conduisant deux tombereaux attachés l'un derrière l'autre. Le convoi était arrivé en face le magasin Ravechotte; la route étant à cet endroit en déclivité, le tombereau de derrière alla rejoindre l'autre et la chaîne d'attache se détendant, les deux véhicules se séparèrent. Celui de derrière, roulant sur le côté de la route, alla atteindre un passant, M. Henri Berkein, voiturier, demeurant à Dadizeele, qui roula sur la chaussée. Transporté à la pharmacie Bonte, M. Berkein y reçut les soins de M. le docteur Pardoen, qui constata la fracture de deux côtes. Le blessé, qui devra subir 5 à 6 semaines de repos, a été reconduit à son domicile.

PLOEGSTEERT

BENÉDICTION DE DRAPEAU. — Nous avons relaté dernièrement la cérémonie de la remise du drapeau, don de S. M. Albert à la société « Anciens frères d'armes » du Bizet. Cette société devant assister à une solennité identique à Zonnebeke, fera bénir son drapeau dimanche prochain à la messe de 9 heures. A cette occasion, la société chorale de Ploegsteert (Petite-Flandre) chantera une messe solennelle.

TEMPLEUVE

CERCLE DES FERMIÈRES ET MENAGÈRES. — Comme on l'a annoncé, la réunion du Cercle des Fermières et Ménagères du canton de Templeuve se tiendra dimanche prochain 7 mai. Voici le programme de cette intéressante réunion : 1. Rapport ; 2. Causerie de M. l'abbé Polet, sur les « Manipulations du lait » ; 3. Conférence de M. le docteur Leblanc sur l'« Hygiène de l'enfance » ; 4. Vues d'art ; projections artistiques en couleurs avec commentaire esthétique ; 5. Causerie de M. l'abbé Dechamps, sur l'« Esprit de Famille » ; 6. Distribution gratuite de brochures.

Cette séance s'annonce comme devant particulièrement être couronnée d'un grand succès. Toutes les fermières et ménagères y sont spécialement invitées.

ÉTATS-CIVILS

Flandre Occidentale

ISEGHEM. — Naissances du 4 mai. — Demeestere Joséphine, rue de la Station. — Locuis Georges, ham. Abeele. — Spilleboen Laure, ham. Boschmolens. — Vansteenkiste Gustave, rue de Roulers. — Werbrouck Michel, rue de Roulers. — Vandeyvere André, rue de Gand. — Vanhalewyn Irma, rue de Roulers. — Caryn Victor, ham. Becelaershof. — Houthoofd Marie, rue Slabbaert.

Décès. — Blondeel Jules, 71 ans, rue de Gand. — Mistiaen Pierre, 82 ans, ham. Mentenbeck.

DOTTIGNIES. — Naissances du 4 mai. — Anna Van de Waelle, à la Barrière-de-Fer.

Décès. — Charles Duquesne, 20 ans, rue du Curé. — Adolphine Deleplanque, 36 ans, rue Basse.

Hainaut

TOURNAI. — Naissances. — J.-B. Notez, r. du Glategnies. — Simonne Ménart, ch. de Bouvigne. — Fernande Tarré, r. Royale. — Elgar Gardavoir, ch. de Renaix. — Madeleine Vercruysse, r. St-Eleuthère. — Joseph Deronne, r. des Carmes. — Mariette Bafort, r. As-Poids. — Eugène De Fru, ch. de Willemeau.

Publications de mariages. — Julien Michiels et Marie T'Kindt. — Michel Graver et Louise Macquart. — Louis Lecomte et Eléonore Locat. — Ursmar Masquelier et Uranie Huin. — Juste Foucart et Céline Robin. — Maurice Druieux et Camille Bernard. — Ivan Ecropont et Emilie Baisieux. — André Raes et Hermance Vincent. — Jean Gallichet et Marie Witvoet. — Léopold De Wever et Céline Bethain. — Victor Derouiers et Jeanne Dumasy.

Mariages. — François Evrard et Adeline Lejour. — Léon Otte et Rosalie Leloir. — Louis Dobbels et Lucie Chantry. — Firmin Drome et Louise Ménart. — Théodore Hoëlle et Elise Leblois. — Gabriel Henno et Marthe Stienne. — Louis Spinette et Julia Baisieu. — Jérôme Vandenberghe et Maria Duhaut. — Gustave Buterne et Flore Malfait.

Décès. — Ghislaine Desclée, 1 an 1/2, r. de la Madeleine. — Jeanne Duquenne, 6 jours, boul. Lalaing. — Eugénie Moulin, 75 ans, ch. du Follet. — J.-B. Carnoy, 73 ans, place aux Oignons. — Marie Rabaux, 87 ans, r. des Carmes. — Adolphine Jacquerie, 35 ans, r. As-Poids. — Gustave Dutrieux, 7 ans, r. des Carriers. — Charles Sory, 61 ans, r. des Meules. — Alfred Dutrieux, 45 ans, carr. Lagache. — Virginie Faignard, 59 ans, r. de Monnel. — Jean Leroche, 57 ans, boul. du Nord. — J.-J. Pilate, 69 ans, r. Dame-Odile.

HERINNES. — Naissance du 4 mai. — Gustave Hennebo, à la Place.

Mariages. — Jules Roisse, et Florence Bar. — Louis Broquesoy, et Laure Delneufcourt.

Décès. — Louis Leclercq, 50 ans, à la Place.

ESTAIMBOURG. — Mariage du 4 mai. — Jules Jonville, et Marie-Louise Barels.

Décès. — Suzanne Rockens, 17 ans, à la Place.

CELLES. — Déclaration de décès du 4 mai. — Sylvie Risselin, 82 ans, à la Place.

Les Ventes Publiques de Roubaix

M. Emile Nys, courtier-juré, a l'honneur d'informer les intéressés qu'ils peuvent dès maintenant, envoyer leurs marchandises dans ses magasins, pour être exposées à sa prochaine vente publique, qui aura lieu dans le local de la Bourse, le jeudi 1er juin 1911, à 9 heures et demie du matin (3e vendeur), pour les blousses, laines lavées, laines brutes et écarts divers, et le vendredi 2 juin 1911, à 2 heures du soir (2e vendeur), pour les mèches et déchets d'industries divers.

Les quantités exposées devront lui être annoncées comme dernier délai pour le vendredi 26 mai au matin, et rendues dans ses magasins, 10 et 12, rue Racine, au plus tard dans la journée du samedi 27 dudit mois.

Marchandises visibles deux jours avant la vente dans mes magasins.

Le catalogue donnera le détail de la composition des lots et des conditions de vente.

La Vie Sportive

CYCLISME

Le Trophée de France

Dimanche dernier s'est disputée aux environs de Cambrai, l'éliminatoire pour le Nord du « Trophée de France », la grande épreuve réservée aux coureurs « indépendants ». Les résultats en sont les suivants :

1er B. Castelain, du Vélo-Club Lion de Roubaix-Tourcoing, en 4 h. 25 ; 2° Verdick, du V.C.L. ; 3 Ducatillon ; 4° Simon, du V.C.L. ; 5° Bricou ; 6 A. Castelain du V.C.L. ; 7 Delooye, du V.C.L.

A cette occasion, il est à remarquer le succès remporté dans cette épreuve par le V.C.L. qui a cinq de ses membres parmi les sept premiers !

La prospérité de notre grand Club régional s'affirme du reste de jour en jour et il compte à l'heure actuelle parmi ses membres, en dehors des professionnels et des amateurs, presque tous les coureurs « indépendants » licenciés de l'U.V.F., de la région.

Une équipe formidable de coureurs représentant ce Club s'alignera dans la course Paris-Roubaix ouverte aux « indépendants » qui doit se disputer le 25 courant. Ces coureurs seront soignés dans les contrôles par des représentants de la société, c'est dire qu'ils mettront tous les « atouts » dans leur jeu et que la course sera sans doute encore pour les membres du V.C.L. l'occasion de conquérir de nouveaux lauriers.

LE 14 MAI !!!

Ces trois mots énigmatiques qui depuis plusieurs jours s'étalent sur les murs de la ville, que des prospectus distribués à profusion répètent avec une obsédante ténacité, intriguent fortement les habitants de Roubaix, de Lille et de Tourcoing. De tous côtés des lettres, des coups de téléphone même, demandent l'explication de ce mystère. Aussi, nous sommes nous livrés à une enquête discrète qui nous a permis de découvrir la clef de ce rébus.

Il s'agit, paraît-il, d'un événement sportif considérable qui va avoir, le 14 mai, Roubaix pour théâtre.

Chaque année, l'Union Cycliste Internationale qui, comme on le sait, a la haute main sur tout le cyclisme mondial, accorde à une nation l'organisation du Championnat d'Europe des 100 kilomètres derrière grosses motos. Jusqu'à présent, cette course a été disputée en Allemagne. Or, pour la première fois en 1911, elle vient d'être confiée à la France, et c'est Roubaix qu'on a choisi.

En effet, la situation géographique de Roubaix en fait un véritable centre entre les principales nations européennes ; et les sportmen pourront aisément converger le 14 mai, d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne, vers le Championnat d'Europe de 1911. D'ailleurs, des trains spéciaux seront très probablement organisés de toutes les capitales à cette intention. C'est au Vélodrome du Parc des Sports des Quatre-Villes, cette admirable piste qui autorise les plus folles vitesses, que se disputera la classique épreuve.

Naturellement, les plus grands stayers du monde vont se rendre à Roubaix pour tenter de s'approprier le titre envié. On parle à mots couverts de champions du monde, de recordmen célèbres... Mais tout ceci ne sera officiel que dans quelques jours. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'indiquer que la somme énorme de 9.000 fr. de prix a été affectée à la journée... Cela dit tout !

On commencera par quelques courses de vitesse intéressantes, dans lesquelles les meilleurs régionaux ne manqueront pas de s'inscrire. Indiquons-leur en passant que le programme comporte une course scratch avec 60, 30 et 20 fr. ; un handicap régional avec 30, 20 et 10 fr., et une course de primes pour indépendants de 6 kil'om. avec pr